



Air France

Facilités de Transport



Des avancées, Oui mais ...



La Direction parmi un panel de **83 propositions** en a retenu **11**

« Parmi ces propositions, **11** tu en choisiras mais aucune d'elles ne coûtera »

Ces mesurottes ne répondent que partiellement aux attentes des salariés Air France.

Depuis plusieurs années nous **alerton**s régulièrement la direction sur l'irritant qu'est devenu l'accès aux Facilités de transport, **socle du Pacte Social**. Les avancées doivent porter sur la **disponibilité** des billets, la **tarification**, le **surclassement** notamment des billets médailles.

Des Irritants

aux

Propositions

- La **disponibilité** des billets en GPNET même avec **11 mois d'anticipation** reste difficile.
- La possibilité **d'être surclassé** avant tout autre passager lorsque l'on voyage en **Billet Médaille**.
- Mais aussi lorsque l'on voyage en **Billet R1S**.

- Nous avons demandé une Ouverture des billets en GPNET à **12 mois**.
- Les **billets Médailles** doivent être validés en J dès le basculement vers ALTEA à **J-72H**.
- Les **billets R1S** doivent être validés avant les **DOD**.

Ce sujet étant **majeur** pour l'ensemble des salariés Air France, Nous allons demander de nouveau un entretien à la Direction sur ce sujet.

La direction nous a entendu, elle doit maintenant nous écouter.

Contactez votre équipe CFE-CGC DGI via le mail : cfecgc.dgiory@gmail.com





Air France



Air France

En signant ce mandat, vous autorisez (A) CFE-CGC AF à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions CFE-CGC AF.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

2 Lieu de travail

Etablissement du CSE *

1 PLOTTAGE ECONOMIQUE 2 AERAX MC/CLUB

3 AERAX POINT A POINT 4 INDUSTRIEL

5 AS FRANCHISE CARGO 6 SYSTEME D'INFORMATION

7 EXPLOITATION AERIENNE

Service :

Site géographique :

1 Madame/Monsieur *

Nom.....

Nom de naissance.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Matricule AF.....

Niveau.....

Si temps partiel, taux en %.....

3 Barème de cotisation annuelle sur la base du temps plein

N1/N2	N3/N4/N5	CG1	CG2	CG3	Retraité/cessation d'activité
60 €	104€	156€	178€	212€	60€

4 Vos coordonnées

Adresse électronique personnelle *

Téléphone portable :

Adresse postale :

Code postal Ville.....

* obligatoire

5 Règlement de votre cotisation :

- La cotisation annuelle est prorataïée selon le trimestre d'adhésion pour la première année.
- La cotisation annuelle est due pour toute année civile entamée.
- Facilités de règlements par prélèvement* :
ANNUEL SEMESTRIEL TRIMESTRIEL
- Acceptez-vous que vos données soient transmises au logiciel adhérent de la confédération CFE-CGC ?
Oui Non

6 Fiche à remettre à votre section CFE-CGC AF ou à envoyer par courrier postal :

CFE-CGC Air France S.I.C.A.M.T-G.A.F
Roissy Pôle-le Dôme
6, rue de la Haye- CP 10944
Tremblay-en-France

95733 Roissy Charles de Gaulle cedex

A :
Date :
Signature :

Adresse du titulaire du compte

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Coordonnées du créancier

Pour retour du document

CFE-CGC Air France

Roissy Pôle-le Dôme

6 rue de la Haye- CP 10944

Tremblay en France

95733 Roissy Charles de Gaulle cedex

Coordonnées bancaires du titulaire du compte *

N° de compte (IBAN) – (International Bank Account Number)

IF/R/

CODE BIC- (Bank Identifier Code)

..... Paiement récurrent/ répétif

*le document doit impérativement être accompagné d'un RIB ou RICE pour le bon traitement du mandat

Date

SIGNATURE (obligatoire)

A

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doivent être complètes, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.
Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pourrez obtenir auprès de votre banque.

NE PAS REMPLIR SOUS CE TITRE

